

Annexe I^o : liste définitive des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants pour 2008

Décision CCE-CNT 2008	N° CP	Dénomination
N	101	Commission nationale mixte des mines
(N) (1) (2)	102	Commission paritaire de l'industrie des carrières
N	102.01	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province du Hainaut
N	102.03	Sous-commission paritaire des carrières de porphyre de la province de Hainaut et des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon
N	102.05	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur
N	102.06	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand
N	102.07	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières, cimenteries et fours à chaux de l'arrondissement administratif de Tournai
N	102.08	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières et scieries de marbres de tout le territoire du Royaume
N	102.09	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume
N	102.11	Sous-commission paritaire de l'industrie des ardoisières, des carrières de coticules et pierres à rasoir des provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur
N (1) (3)	106	Commission paritaire des industries du ciment
N	106.02	Sous-commission paritaire de l'industrie du béton
N	106.03	Sous-commission paritaire pour le fibrociment
N	107	Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières
N (1)	113	Commission paritaire de l'industrie céramique
N	113.01	Sous-commission paritaire de l'industrie de la faïence et de la porcelaine, des articles sanitaires et des abrasifs et des poteries céramiques
N	113.02	Sous-commission paritaire des entreprises de carreaux céramiques de revêtement et de pavement
N	113.03	Sous-commission paritaire des produits réfractaires
N	113.04	Sous-commission paritaire des tuileries
N	120.02	Sous-commission paritaire de la préparation du lin
N	120.03	Sous-commission paritaire de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement
N (1)	125	Commission paritaire de l'industrie du bois
N	125.01	Sous-commission paritaire pour les exploitations forestières
N	125.02	Sous-commission paritaire des scieries et industries connexes
N	125.03	Sous-commission paritaire pour le commerce du bois
N	127	Commission paritaire pour le commerce de combustibles
N	127.02	Sous-commission paritaire pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale
N	133	Commission paritaire de l'industrie des tabacs
N	139	Commission paritaire de la batellerie
N	143	Commission paritaire de la pêche maritime
N	146	Commission paritaire pour les entreprises forestières
N	147	Commission paritaire de l'armurerie à la main
N (1)	148	Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil
N	148.01	Sous-commission paritaire de la couperie de poils
N	148.03	Sous-commission paritaire de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure
N	148.05	Sous-commission paritaire pour les tanneries de peaux
N (4)	149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique
N	149.03	Sous-commission paritaire pour les métaux précieux

Décision CCE-CNT 2008	N° CP	Dénomination
N	150	Commission paritaire de la poterie en terre commune
N	203	Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit
N	204	Commission paritaire pour employés des carrières de porphyre du canton de Lessines, de Bierghes-lez-Hal et de Quenast
N	205	Commission paritaire pour employés des charbonnages
N	216	Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires
N	217	Commission paritaire pour les employés de casino
N	223	Commission paritaire nationale des sports
N	225	Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné
N (5)	303	Commission paritaire de l'industrie cinématographique
N	303.01	Sous-commission paritaire pour la production de films
N	303.02	Sous-commission paritaire pour la distribution de films
N	303.04	Sous-commission paritaire pour les industries techniques du film
N (1)	315	Commission paritaire de l'aviation commerciale
N	315.01	Sous-commission paritaire pour la maintenance technique, l'assistance et la formation dans le secteur de l'aviation
N	315.02	Sous-commission paritaire des compagnies aériennes
N (6)	318	Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors
N	320	Commission paritaire des pompes funèbres
N	321	Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments
N	324	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant
N	324.01	Sous-commission paritaire pour le sciage du diamant
N	324.02	Sous-commission paritaire pour le secteur des petites marchandises dans l'industrie et le commerce du diamant
N	325	Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit
N	326	Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité
N (1) (7)	327	Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux
N (1)	328	Commission paritaire du transport urbain et régional
N	328.01	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région flamande
N	328.02	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région wallonne
N	328.03	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
Total	66	

(1) aucun travailleur sous cette commission paritaire

(2) à l'exception des sous-commissions paritaires 102.02, 102.04 et 102.10 (pas composé)

(3) à l'exception des sous-commissions paritaires 106.01

(4) à l'exception des sous-commissions paritaires 149.01, 149.02 et 149.04

(5) à l'exception des sous-commissions paritaires 303.03

(6) à l'exception des sous-commissions paritaires 318.01 et 318.02

(7) à l'exception des sous-commissions paritaires 327.01, 327.02 et 327.03

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 13 avril 2011 déterminant les listes définitives pour les années 2008 et 2009 des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation en exécution de l'article 3, § 4, de l'arrêté royal du 11 octobre 2007 instaurant une cotisation patronale complémentaire au bénéfice du financement du congé-éducation payé pour les employeurs appartenant aux secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation en exécution de l'article 30 de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations.

Bruxelles, le 13 avril 2011.

Mme J. MILQUET

Annexe II : liste définitive des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants pour 2009

Décision CCE-CNT 2009	N° CP	Dénomination
N	101	Commission nationale mixte des mines
(N) (1) (2)	102	Commission paritaire de l'industrie des carrières
N	102.01	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province du Hainaut
N	102.02	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur
N	102.03	Sous-commission paritaire des carrières de porphyre de la province de Hainaut et des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon
N	102.04	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de grès et de quartzite de tout le territoire du Royaume, à l'exception des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon
N	102.05	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur
N	102.06	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand
N	102.07	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières, cimenteries et fours à chaux de l'arrondissement administratif de Tournai
N	102.08	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières et scieries de marbres de tout le territoire du Royaume
N	102.11	Sous-commission paritaire de l'industrie des ardoisières, des carrières de coticules et pierres à rasoir des provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur
(N) (1) (3)	106	Commission paritaire des industries du ciment
N	106.02	Sous-commission paritaire de l'industrie du béton
N	107	Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières
N	110	Commission paritaire pour l'entretien du textile
N	112	Commission paritaire des entreprises de garage
N	113	Commission paritaire de l'industrie céramique
N	113.01	Sous-commission paritaire de l'industrie de la faïence et de la porcelaine, des articles sanitaires et des abrasifs et des poteries céramiques
N	113.02	Sous-commission paritaire des entreprises de carreaux céramiques de revêtement et de pavement
N	113.03	Sous-commission paritaire des produits réfractaires
N	113.04	Sous-commission paritaire des tuileries
N	120.02	Sous-commission paritaire de la préparation du lin
N	120.03	Sous-commission paritaire de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement
N (1)	125	Commission paritaire de l'industrie du bois
N	125.01	Sous-commission paritaire pour les exploitations forestières
N	125.02	Sous-commission paritaire des scieries et industries connexes
N	125.03	Sous-commission paritaire pour le commerce du bois
N	133	Commission paritaire de l'industrie des tabacs
N	136	Commission paritaire de la transformation du papier et du carton
N (1) (4)	142	Commission paritaire pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération
N	142.01	Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux
N	143	Commission paritaire de la pêche maritime
N	147	Commission paritaire de l'armurerie à la main
N (1)	148	Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil
N	148.01	Sous-commission paritaire de la couperie de poils
N	148.03	Sous-commission paritaire de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure
N	148.05	Sous-commission paritaire pour les tanneries de peaux
N (1)	149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique
N	149.01	Sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution
N	149.02	Sous-commission paritaire pour la carrosserie
N	149.03	Sous-commission paritaire pour les métaux précieux
N	149.04	Sous-commission paritaire pour le commerce du métal

Décision CCE-CNT 2009	N° CP	Dénomination
N	150	Commission paritaire de la poterie en terre commune
N	152	Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre
N	201	Commission paritaire du commerce de détail indépendant
N	202.01	Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation
N	203	Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit
N	204	Commission paritaire pour employés des carrières de porphyre du canton de Lessines, de Bierghes-lez-Hal et de Quenast
N	205	Commission paritaire pour employés des charbonnages
N	216	Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires
N	223	Commission paritaire nationale des sports
N	225	Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné
N	226	Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique
N	303	Commission paritaire de l'industrie cinématographique
N	303.01	Sous-commission paritaire pour la production de films
N	303.03	Sous-commission paritaire pour l'exploitation de salles de cinéma
N	307	Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances
N	313	Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification
N	315	Commission paritaire de l'aviation commerciale
N	315.01	Sous-commission paritaire pour la maintenance technique, l'assistance et la formation dans le secteur de l'aviation
N	315,02	Sous-commission paritaire des compagnies aériennes
N (5)	318	Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors
N	320	Commission paritaire des pompes funèbres
N	321	Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments
N	324	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant
N	324.01	Sous-commission paritaire pour le sciage du diamant
N	324.02	Sous-commission paritaire pour le secteur des petites marchandises dans l'industrie et le commerce du diamant
N	325	Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit
N	326	Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité
N (1) (6)	327	Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux
N	327.02	Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française
N (1)	328	Commission paritaire du transport urbain et régional
N	328.01	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région flamande
N	328.02	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région wallonne
N	328.03	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
N	332	Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé
Total	76	
(1) aucun travailleur sous cette commission paritaire		
(2) à l'exception des sous-commissions paritaires 102.09 et 102.10 (pas composé)		
(3) à l'exception des sous-commissions paritaires 106.01 et 106.03		
(4) à l'exception des sous-commissions paritaires 142.02, 142.03 et 142.04		
(5) à l'exception des sous-commissions paritaires 318.01 en 318.02		
(6) à l'exception des sous-commissions paritaires 327.01 et 327.03		

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 13 avril 2011 déterminant les listes définitives pour les années 2008 et 2009 des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation en exécution de l'article 3, § 4, de l'arrêté royal du 11 octobre 2007 instaurant une cotisation patronale complémentaire au bénéfice du financement du congé-éducation payé pour les employeurs appartenant aux secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation en exécution de l'article 30 de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations.

Bruxelles, le 13 avril 2011.

Mme J. MILQUET